



Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :
18 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt quatre juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusé : Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN).

2024-22 Délibération fixant le nombre des adjoints

Rapporteur : Diogène BATALLA

En vertu des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints dans les conditions suivantes :

- un adjoint minimum ;
- le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit pour la commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle 5 adjoints maximum.

Jusqu'à présent, la commune avait nommé 5 adjoints.

Le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 5.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** le nombre d'adjoints à 5.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU